

**SAS IMMOBILIERE PUJOL  
7 RUE JEAN FIOLE  
13006 MARSEILLE**

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE  
(LOI DU 2 JANVIER 1970 – DECRET DU 20 JUILLET 1972)**

Nous soussignés, **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD** atteste que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1972.

**ASSURE :** IMMOBILIERE PUJOL SAS  
ETS SECOND : 143 AVENUE DU 24 AVRIL 1915 13012 MARSEILLE 12E  
7 RUE JEAN FIOLE  
13006 MARSEILLE

**REPRESENTE PAR :** M PUJOL STEPHANE  
MME PUJOL CAROLINE  
SARL MATANEL ELLE MEME REPRESENTEE PAR

**ACTIVITE PROFESSIONNELLE GARANTIE :** GESTION IMMOBILIERE - SYNDIC -  
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET/OU FONDS DE COMMERCE

**POLICE N° :** 127124870

**DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT :** DU 01.01.2025 AU 31.12.2025

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à sa date d'établissement et du règlement de la cotisation émise ou à émettre.

Fait à Levallois, le 20 décembre 2024  
**Pour l'Assureur**, par délégation



**VERSPIEREN**  
IMMOBILIER  
Verspieren Immobilier - DPI  
44 Avenue Georges Pompidou  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
Tél: 01 46 88 81 00 | www.verspieren.com  
N° ORIAS : 07 001 542 - www.orias.fr